



Laboratoire régional d'analyses des eaux

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère chargé de l'Environnement

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1, 100-2 et 156*.

(* Agréments et portée d'accréditation communiqués sur demande et consultables sur les différents sites internet).

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00020 ape 731Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

60, allée Saint-Exupéry • Inovalée
38330 Montbonnot-Saint-Martin
Tél. 04 76 90 43 48 • Fax 04 76 90 34 14
contact@labo38.fr • www.labo38.fr

N° Echantillon : 274865

MAIRIE ST HILAIRE DU ROSIER

Monsieur le Maire
Le Village

38840 ST HILAIRE DU ROSIER

Code Client : 557

DUPLICATA

RAPPORT D'ANALYSE N° 274865

Page 1 / 2

Analyse : SPECIFIQUE
V/REF :
Pour le compte de : MAIRIE ST HILAIRE DU ROSIER
Commune : ST HILAIRE DU ROSIER
Zone de prélèvement : 2090
Lieu de prélèvement : SOURCE DU PERRIER
Point de prélèvement : Citerneau
Origine de l'eau : Source du Perrier
Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE
Mode de traitement :
Prélèvement effectué le : 02/06/2010 à 7:00
Par : L.PEVET, agent préleveur
Importance des pluies dans les 10 jours précédents : Abondantes
Température atmosphérique du lieu de prélèvement : 10.7 °C
Température de l'eau : 14.5 °C
Échantillon réceptionné le : 02/06/2010
Analyse commencée le : 02/06/2010
Observations :

Copie envoyée à :
Délégation Territoriale Départementale - 38032 GRENOBLE Cedex 1



ACCREDITATION N°1-1142
PORTEE COMMUNIQUEE
SUR DEMANDE



Laboratoire régional d'analyses des eaux

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère chargé de l'Environnement

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1, 100-2 et 156*.

* Agréments et portée d'accréditation communiqués sur demande et consultables sur les différents sites internet).

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00020 ape 731Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

RAPPORT D'ANALYSE N° 274865

Page 2 / 2

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	LQ
O	Bentazone en µg/l	MB8/100-LC/MS/MS	0.14	0.10
	Total des pesticides analysés en µg/l		0.14	0.5

LIMITES DE QUALITE :

(Interprétation par rapport aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 conformément aux articles R1321-1 à R1321-63 du code de la santé publique).

La concentration en bentazone est supérieure à la limite de qualité.

COFRAC : L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, paramètres identifiés par le symbole O. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation COFRAC, il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.

Sauf mention particulière les analyses sont toutes réalisées dans les délais préconisés dans les normes analytiques.

Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

L.Q.: Limite de qualité exprimée dans l'unité du paramètre (annexes 13-1 et 13-3 du code de la santé publique).

NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.

Date d'édition : 30/06/2010

Date première édition : 29/06/2010

Véronique MARAIS
Ingénieur Qualité

P. CHEVALLIER
Directeur



Laboratoire régional d'analyses des eaux

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère chargé de l'Environnement

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1, 100-2 et 156*.

(* Agréments et portée d'accréditation communiqués sur demande et consultables sur les différents sites internet).

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00020 ape 731Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

60, allée Saint-Exupéry • Inovalée
38330 Montbonnot-Saint-Martin
Tél. 04 76 90 43 48 • Fax 04 76 90 34 14
contact@labo38.fr • www.labo38.fr

N° Echantillon : 274866

MAIRIE ST HILAIRE DU ROSIER

Monsieur le Maire

Le Village

38840 ST HILAIRE DU ROSIER

Code Client : 557

DUPLICATA

RAPPORT D'ANALYSE N° 274866

Page 1 / 3

Analyse : Type D1 (CS38)
V/REF :
Pour le compte de : MAIRIE ST HILAIRE DU ROSIER
Commune : ST HILAIRE DU ROSIER
Zone de prélèvement : 2094
Lieu de prélèvement : BOURG
Point de prélèvement : Magasin alimentation général (évier)
Origine de l'eau : Source + Forages
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE APRES DESINFECTION
Mode de traitement : Eau traitée au chlore
Prélèvement effectué le : 02/06/2010 à 7:20
Par : L.PEVET, agent préleveur
Importance des pluies dans les 10 jours précédents : Abondantes
Température atmosphérique du lieu de prélèvement : 15.3 °C
Température de l'eau : 18.1 °C
Échantillon réceptionné le : 02/06/2010
Analyse commencée le : 02/06/2010
Observations :

Copie envoyée à :
Délégation Territoriale Départementale - 38032 GRENOBLE Cedex 1



ACCREDITATION N°1-1142
PORTEE COMMUNIQUEE
SUR DEMANDE



Laboratoire régional d'analyses des eaux

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère chargé de l'Environnement

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1, 100-2 et 156*.

(* Agréments et portée d'accréditation communiqués sur demande et consultables sur les différents sites internet).

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00020 ape 731Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

RAPPORT D'ANALYSE N° 274866

Page 2 / 3

PARAMETRES IN SITU

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	LQ
	Odeur (Qualitatif)		Nulle	
	Saveur (Qualitatif)		Normale	
	Couleur (qualitatif)		Nulle	

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE SOMMAIRE (B2)

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	LQ
O	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/ml)	NF EN ISO 6222	0	
O	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/ml)	NF EN ISO 6222	5	
O	Nombre de coliformes totaux (UFC/100ml)	NF EN ISO 9308-1	0	
O	Nombre d'Escherichia coli (UFC/100ml)	NF EN ISO 9308-1	0	0
O	Nombre d'entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	NF EN ISO 7899-2	0	0

ANALYSE PHYSICO CHIMIQUE (D1)

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	LQ
O	Conductivité en $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25°C mesurée à 21.7 °C	NF EN 27888	570	
O	pH à 21.7 °C	NF T 90008	7.60	
O	Turbidité en unité N.F.U.	NF EN ISO 7027	<0.10	
O	Ammonium en mg/l (NH ₄)	NF T 90015-2	<0.02	

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	LQ
O	Chlore libre résiduel en mg/l	NF EN ISO 7393-2	0.04	
O	Chlore total en mg/l	NF EN ISO 7393-2	0.04	
O	Nitrates en mg/l (NO ₃)	NF EN ISO 10304-1	25.7	50



Laboratoire régional d'analyses des eaux

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère chargé de l'Environnement

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1, 100-2 et 156*.

(* Agréments et portée d'accréditation communiqués sur demande et consultables sur les différents sites internet).

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00020 ape 7312

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

RAPPORT D'ANALYSE N° 274866

Page 3 / 3

LIMITES DE QUALITE :

(Interprétation par rapport aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 conformément aux articles R1321-1 à R1321-63 du code de la santé publique).

Aucun dépassement par rapport aux limites de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

REFERENCES DE QUALITE:

(Interprétation par rapport aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 conformément aux articles R1321-1 à R1321-63 du code de la santé publique).

Aucun dépassement par rapport aux références de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

COFRAC : L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, paramètres identifiés par le symbole O. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation COFRAC, il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.

Sauf mention particulière les analyses sont toutes réalisées dans les délais préconisés dans les normes analytiques.

Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

L.Q.: Limite de qualité exprimée dans l'unité du paramètre (annexes 13-1 et 13-3 du code de la santé publique).

UFC : Unité formant colonie.

La valeur 0 pour un paramètre de bactériologie est équivalente à: <1.

Date d'édition : 30/06/2010

Date première édition : 29/06/2010

Véronique MARAIS
Ingénieur Qualité

P. CHEVALLIER
Directeur